



## **Cinq revendications vertes pour l'égalité entre les femmes et les hommes**

### **1. Une véritable égalité des salaires pour les femmes et les hommes**

#### **Revendication**

Les Verts revendiquent que l'égalité des salaires entre femmes et hommes soit appliquée dans la pratique. Les employeurs et employeuses doivent être en mesure de prouver qu'à travail de valeur égale leurs employés et leurs employées reçoivent le même salaire. Une **commission (fédérale) de l'égalité des salaires** doit être instaurée; les abus doivent pouvoir y être dénoncés et elle doit être en mesure de veiller à l'application de contrôles et sanctions par des inspections de l'égalité des salaires. Des ressources nécessaires doivent être prévues pour l'application et le contrôle. Par ailleurs, les Verts revendiquent également un droit de recours collectif.

#### **Explication**

Depuis 1981, la Constitution fédérale stipule que « l'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale » (art. 8). En réalité, les femmes gagnent en moyenne 20 pour cent de moins que les hommes. Même lorsque leur profil est identique (formation, expérience etc.), les femmes gagnent moins que les hommes pour une activité comparable; il y a toutefois des différences selon le secteur et l'activité. Depuis 1996, la Loi fédérale sur l'égalité (LEg) permet aux femmes et aux hommes de porter plainte pour discrimination salariale. C'est bien sûr un acquis important, mais il se heurte souvent au fait que les personnes qui portent plainte contre leur employeur craignent de perdre leur emploi et risquent effectivement de le perdre. C'est la raison pour laquelle il n'y a que rarement des plaintes contre les employeurs dans l'économie privée.

### **2. Congé parental**

#### **Revendication**

Les Verts revendiquent que le congé maternité d'au moins 14 semaines soit complété par un congé parental ancré dans la loi, aussi bien pour les parents biologiques que pour les parents adoptifs et les partenaires des mères et des pères; cela doit permettre aux deux parents de s'occuper ensemble de la prise en charge de l'enfant durant ses deux premières années. Le congé parental peut être réparti selon les besoins et les nécessités en fonction de la situation professionnelle des parents; chaque parent dispose d'un congé parental d'au maximum 6 mois. Les 6 mois de congé d'un parent ne peuvent pas être transférés à l'autre parent.

En plus du congé parental, les Verts visent un congé allaitement d'au moins quatre semaines. Les femmes désireuses d'allaiter doivent pouvoir bénéficier des conditions favorables.

#### **Explication**

Nous considérons que les tâches de prise en charge au sein de la famille sont une forme de service à la communauté. C'est la raison pour laquelle le congé parental doit être financé via les allocations pour perte de gain. Son financement doit toutefois être structuré de façon à ce que les indépendants et les personnes sans revenu puissent aussi en bénéficier. La préservation de la place de travail est garantie durant le congé parental.



### **3. Pour une politique budgétaire qui respecte l'égalité entre les femmes et les hommes**

#### **Revendication**

Les Verts revendiquent une analyse et un rapport régulier sur les effets de la répartition du budget de l'Etat (confédération, cantons, communes). Nous voulons de nouveaux chiffres, de nouvelles échelles de mesure et une régulation permettant d'atteindre l'équité de la répartition. Cette analyse doit servir de base à une future nouvelle politique budgétaire qui respecte l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour parvenir à cette équité dans la rémunération, il faut élaborer et essayer de nouveaux chiffres, échelles de mesure et instruments de régulation.

#### **Explication**

La politique financière prétend suivre une optique neutre. La politique des dépenses a toutefois des effets distincts sur les différents groupes de population – soit les femmes et les hommes – du fait que les réalités de leurs vies continuent d'être différentes; ce qui est aussi le cas de leurs revenus. Les budgets respectant l'égalité entre les femmes et les hommes ont aussi une composante économique. La prise en compte de tous les groupes de population, de leurs capacités et compétences, est un facteur important de compétitivité économique.

### **4. Egalité entre toutes les formes de partenariat**

#### **Revendication**

Les Verts demandent que toutes les formes de partenariat aboutissent à des droits égaux. Les couples en partenariat enregistré doivent notamment obtenir le droit d'adoption. Toutes les formes de partenariat doivent être réglées dans la même loi.

#### **Explication**

La loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe est en vigueur depuis 2007. En revanche, aucune loi ne permet le partenariat enregistré entre personnes de sexe différent, ce qui constitue une inégalité. La loi en vigueur sur le partenariat enregistré prévoit en outre une interdiction d'adopter. Les couples formés de personnes de sexe différent sont donc contraints de se marier s'ils veulent adopter - notamment pour l'adoption par un des concubins de l'enfant biologique de l'autre concubin - et les couples formés de personnes du même sexe n'ont pas accès à l'adoption, contrairement aux personnes qui ne sont pas mariées. Ceci ne correspond pas à la réalité : aujourd'hui, de nombreux enfants vivent au sein de couples formés de personnes du même sexe. La situation juridique de ces enfants devrait être la même que pour ceux qui vivent avec leurs parents biologiques ou parents adoptifs hétérosexuels.



## **5. Pour une répartition équitable des mandats entre les sexes**

### **Revendication**

Nous les Verts exigeons que les postes à responsabilité soient équitablement répartis entre les sexes, aussi bien dans les domaines politique et économique que dans la fonction publique. Des mesures d'encouragement efficaces doivent être instaurées dans ce but.

### **Explication**

Que ce soit dans la politique, l'économie ou dans les institutions publiques, les postes à responsabilité continuent à être principalement occupés par des hommes. On pense aux mandats dans les exécutifs et les législatifs, aux postes de direction dans les administrations et les entreprises de service public, mais également dans l'économie privée. Une société accordant un traitement égalitaire aux deux sexes ne se conçoit pas sans une répartition équitable des mandats.